



RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY
DU CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

VOIES EXTERNE, INTERNE

DANS LA SPECIALITE « RESTAURATION »

SESSION 2016

I – INFORMATIONS GENERALES

A – Définition de l'emploi :

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C. Ce cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint technique territorial de 2e classe, d'adjoint technique territorial de 1ère classe, d'adjoint technique territorial principal de 2e classe et d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe. Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du Répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le concours de 3ème voie est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une activité. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des activités techniques d'exécution.

B– Calendrier :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère organise le concours interne, externe et de 3ème voie pour l'accès au grade **d'adjoint technique de 1ère classe spécialité « restauration »**

Période de retrait des dossiers	Du 4 août au 9 septembre 2015
Date limite de retour des dossiers	Le 17 septembre 2015
Date de l'épreuve d'admissibilité	Le 19 janvier 2016
Jury admissibilité	Le 18 mars 2016
Dates de l'épreuve d'admission	Le 19 avril 2016 (concours externe) Le 20 avril 2016 (concours interne) Le 25 avril 2016 (concours interne)
Jury admission	Le 12 mai 2016

C – Postes ouverts :

Le concours était ouvert pour :

- Concours externe : **33 postes**
- Concours interne : **28 postes**
- Troisième concours : **10 postes**

Aucun candidats inscrit au troisième concours.

II – LES CANDIDATS

52 candidats convoqués répartis comme suit :

28 candidats en *externe*,
24 candidats en *interne*,
0 candidat en 3^{ème} voie.

A – Répartition hommes / Femmes :

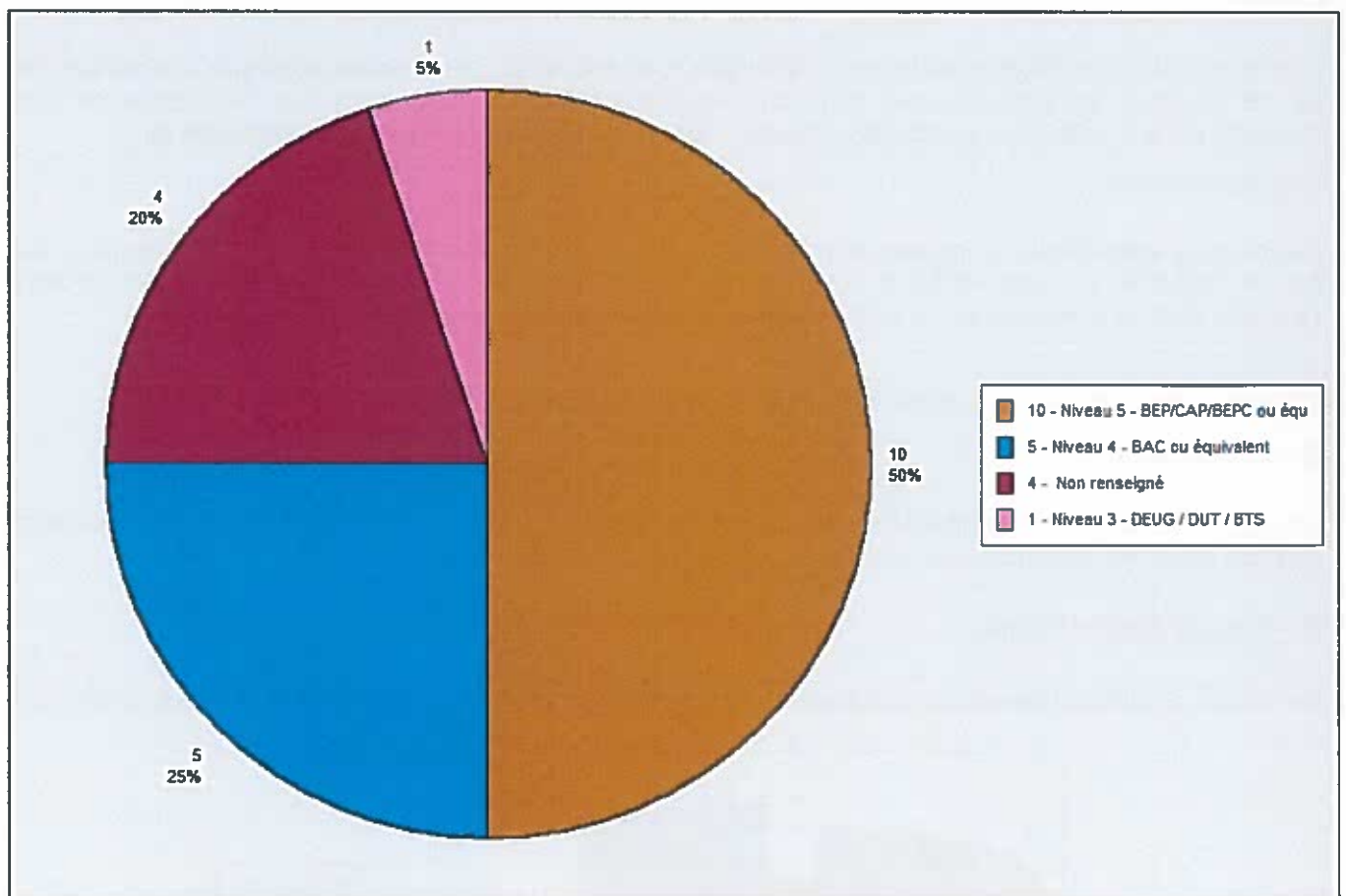
Concours externe : 20 hommes / 8 femmes
Concours interne : 11 hommes / 13 femmes

B – Tranches d'âge :

Pour le **concours interne**, la moyenne d'âge des candidats est de **32 ans**.
Pour le **concours externe**, la moyenne d'âge des candidats est de **35 ans**.

C – Niveau d'études des candidats présents :

Concours externe :



Concours interne : non renseigné

D – Situation professionnelle :

SITUATION PROFESSIONNELLE	POURCENTAGE		
	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE
Non renseigné	10 %		
Sans emploi	30 %		
Secteur privé	20 %		
Territorial contractuel	25 %	25 %	
Territorial stagiaire	5 %	13 %	
Territorial titulaire	10 %	63 %	
Total	100 %	100 %	

III – LES EPREUVES ÉCRITES D’ADMISSIBILITÉ

Concours externe :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (**durée : une heure ; coefficient 2**).

Concours interne :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (**durée : une heure ; coefficient 2**).

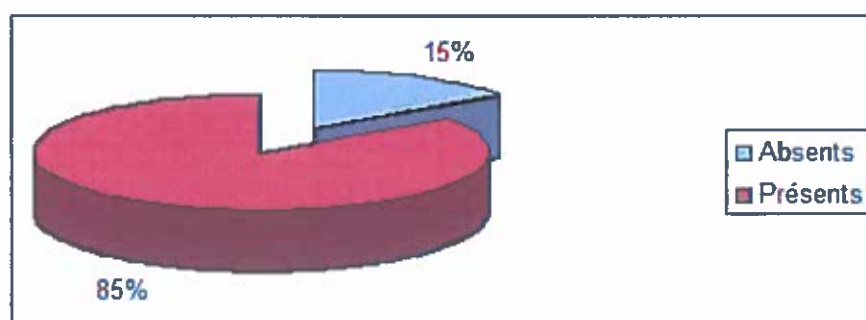
L'épreuve écrite de ce concours a fait l'objet d'une double correction.

A – Déroulement :

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 19 janvier 2016 dans les locaux du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère à Mende (48).

B – Taux d'absentéisme :

Sur les 52 candidats convoqués, 8 étaient absents ; cela représente un taux d'absentéisme près de 15 %.



C – Résultats de l'épreuve écrite :

Concours externe et interne (série de questions)

	EXTERNE	INTERNE
Nombre de candidats présents	20	24
notes \geq à 10/20	9	13
Moyenne générale	09.32/20	09.42/20
Note la plus élevée	16.08/20	14.00/20
Note la plus basse	05.33/20	02.34/20

D – Candidats admissibles :

	EXTERNE	INTERNE
Nombre de postes	33	28
Nombre de candidats présents	20	24
Seuils fixés par le jury	08.00/20	08.00/20
Nombre de candidats admis	13	15

E – Observations du jury :

Les notes vont de 02.34/20 à 16.08/20 soit :

- 2 copies $< 0 < 5$
- 13 copies $\geq 5 < 8$
- 10 copies $\geq 8 < 10$
- 8 copies $\geq 10 < 12$
- 10 copies ≥ 12 et 15
- 1 copie ≥ 15

25 copies obtiennent une note inférieure à 10/20 soit 50 % des copies.

19 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10/20 soit 50 % des copies.

Pour un total de **44 copies**.

Niveau général relativement faible. Des difficultés dans le domaine de la restauration, les connaissances de base notamment au niveau culinaire ne sont pas acquises.

Les candidats ont toutefois révélé un niveau satisfaisant concernant les questions d'hygiène et de sécurité.

III – LES EPREUVES D'ADMISSION

Le concours d'accès au cadre d'emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe comporte des épreuves différentes selon la voie de concours. Toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat.

CONCOURS EXTERNE

Les épreuves d'admission comportent :

- **Un entretien dans l'option choisie** par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (**durée : quinze minutes ; coefficient 3**).
- **Une interrogation orale** destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière **d'hygiène et de sécurité** et, d'autre part, de **l'environnement institutionnel et professionnel** dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (**durée : quinze minutes ; coefficient 2**).

CONCOURS INTERNE

Les épreuves d'admission comportent :

- **Une épreuve pratique** dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. Le jury décide lors de l'admissibilité de fixer la durée de l'épreuve à **3h30 (coefficient 3)**.
- **Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat.** Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (**durée : quinze minutes ; coefficient 3**).

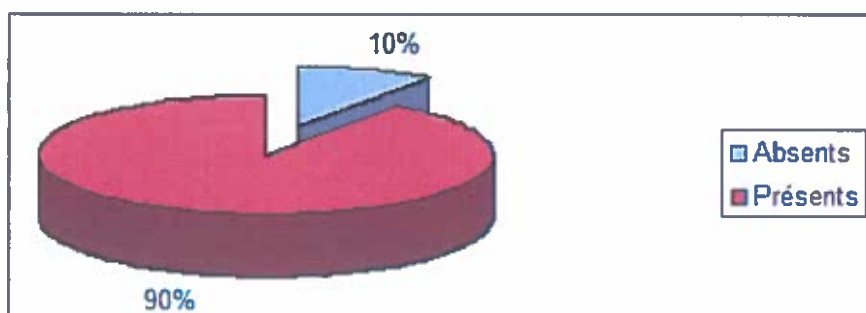
A – Déroulement :

Les épreuves orales d'admission du concours externe se sont déroulées dans les locaux du Centre de gestion de la F.P.T. de la Lozère (48) le 19 avril 2016.

Les épreuves pratiques et orales du concours interne se sont déroulées dans les locaux du lycée hôtelier du Sacré Cœur à Saint-Chély-D'apcher le 20 avril 2016.

B – Taux d'absentéisme :

- 15 candidats admissibles dont 2 candidats absents à l'épreuve d'admission (interne)
- 13 candidats admissibles dont 1 candidat absent à l'épreuve d'admission (externe)



C – Résultats des épreuves :

Concours externe :

	Entretien dans l'option	Interrogation orale
Nombre de candidats présents	12	12
notes \geq à 10/20	6	7
Moyenne générale	10.06/20	11.00/20
Note la plus élevée	16.50/20	16.50/20
Note la plus basse	06.00/20	04.00/20

Concours interne :

	Épreuve pratique	Entretien dans l'option
Nombre de candidats présents	13	13
notes \geq à 10/20	12	12
Moyenne générale	13.54/20	13.65/20
Note la plus élevée	18.00/20	17.00/20
Note la plus basse	07.00/20	09.00/20

D – Candidats admis :

	EXTERNE	INTERNE
Nombre de postes	33	28
Nombre de candidats présents	12	13
Seuils fixés par le jury	10.00/20	10.00/20
Nombre de candidats admis	7	12

E – Observations du jury :

Pour conclure et sur une vision généraliste de l'ensemble de l'épreuve, les membres du jury constatent que la totalité des postes ne peuvent être pourvus. En effet le concours était ouvert pour 33 postes au concours externe, 28 postes au concours interne et 10 postes au troisième concours, or seul 7 candidats ont été admis au concours externe et 12 au concours interne et aucun au troisième concours (aucune inscription) soit un peu plus de 68 % des postes non pourvus

Cette réalité peut s'expliquer par un niveau dans l'ensemble insuffisant à l'épreuve d'admissibilité. A l'inverse les résultats se sont nettement améliorés lors de l'épreuve d'admission ou certains candidats se sont réellement démarqués lors des épreuves pratiques.

Le niveau du concours interne est nettement plus satisfaisant.

Le niveau des candidats au concours interne est relativement correct dans l'ensemble tant pour les épreuves pratiques que pour les épreuves orales. Les techniques et la pratique culinaire sont maîtrisées par la majorité des candidats. Certains manquent toutefois d'expérience, d'où le manque de technicité.

Les candidats du concours externes possèdent quelques lacunes dans les connaissances techniques, l'hygiène et sécurité et un réel manque de connaissance de l'environnement territorial. De telles connaissances (droits et devoirs d'un fonctionnaire, rôle respectif des collectivités territoriales etc.) font partie des exigences de l'épreuve. Au concours interne, le jury regrette des exposés trop souvent descriptifs et superficiels. Beaucoup de candidats ne font pas ressortir suffisamment clairement leurs compétences, leurs qualités et leur motivation.

Néanmoins dans l'ensemble les résultats plus satisfaisants aux épreuves pratiques ont permis de remonter les moyennes générales. Le jury souhaite cependant attirer l'attention des candidats sur la nécessité de bien se préparer à l'ensemble des épreuves.

Fait à Mende, le 17 mai 2016

La Présidente du jury,

Flore THEROND
Maire de QUEZAC

